



Distr.: GÉNÉRALE

IDB.27/18

25 juin 2003

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

## Conseil du développement industriel

Vingt-septième session

Vienne, 26-28 août 2003

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

### QUESTIONS RELATIVES AUX ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES, NON GOUVERNEMENTALES, GOUVERNEMENTALES ET AUTRES

#### Demandes de statut consultatif présentées par des organisations non gouvernementales

##### Note du Directeur général

Le présent document contient des renseignements sur l'organisation non gouvernementale suivante qui a demandé à bénéficier du statut consultatif auprès de l'ONUDI: Fédération mondiale des zones franches (FEMOZA).

1. Conformément à l'alinéa b) du paragraphe 1 de l'article 19 de l'Acte constitutif de l'ONUDI et aux Directives concernant les relations de l'ONUDI avec les organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres (décision GC.1/Dec.41), et notamment au paragraphe 17 de l'annexe à ces directives, des renseignements sur une organisation non gouvernementale (ONG) souhaitant bénéficier du statut consultatif auprès de l'ONUDI sont communiqués ci-joint aux membres du Conseil (voir à l'annexe). Des précisions sur cette ONG peuvent être obtenues auprès du Secrétariat.

2. Aux termes du paragraphe 17 de l'annexe aux Directives, le Conseil établit des procédures appropriées pour l'examen des demandes de statut consultatif présentées par des ONG. Pour faciliter et accélérer son travail, le Conseil pourrait suivre l'usage établi aux précédentes sessions et prier son bureau d'examiner la demande de cette organisation ainsi que les renseignements à son sujet figurant à l'annexe au présent document, et de lui présenter ses recommandations pour examen à sa présente session.

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

## Annexe

### ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES SOLLICITANT LE STATUT CONSULTATIF

Les appellations employées dans le présent document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

\* \* \* \* \*

#### FÉDÉRATION MONDIALE DES ZONES FRANCHES (FEMOZA)

##### Historique

La FEMOZA a été fondée à Genève (Suisse) le 22 décembre 1999 dans le but de rassembler et de faire progresser les zones franches de tous types dans le monde entier.

Elle favorise le développement des zones franches en offrant un appui juridique, technique et économique, en priorité aux pays dont l'économie décolle.

##### Statuts

Disponibles

##### Structure des organes directeurs et administration

Assemblée générale: organe suprême.

Comité exécutif: composé au minimum de cinq membres (président, vice-président, trésorier, secrétaire général et autres).

##### Activités liées aux travaux de l'ONUDI

Ces dernières années, les zones franches ont connu un développement très rapide. De nombreux pays y ont vu la solution pour créer des emplois, encadrer leurs stratégies d'exportation et influencer de manière positive sur l'économie. Dans ce contexte, la FEMOZA:

Propose des services de conseil technique et des formations, et contribue à faciliter le transfert de savoir-faire nécessaire pour le développement de zones franches;

Organise des programmes éducatifs à l'intention des zones franches qui lui sont affiliées, soit directement soit par l'entremise d'autres institutions avec lesquelles elle passe des accords;

Renforce les zones franches grâce au transfert de technologie opéré dans le cadre d'accords entre entreprises utilisatrices;

S'agissant des investissements, aide les dirigeants des zones franches à suivre les meilleures pratiques de gestion, apporte conseils et orientations aux zones franches nouvelles et en phase de démarrage, forme le personnel et apporte une assistance au coup par coup;

Tient à jour sa propre base de données, donne accès à d'autres bases de données internationales et publie des bulletins d'information périodiques;

Encourage les stages et les programmes d'échange de personnel;

Organise des conférences et des ateliers en vue de combler le manque de connaissances sur les zones franches et de diffuser des informations sur les avantages et les possibilités qu'offrent ces zones pour les activités industrielles, commerciales, financières, logistiques et de services.

##### Liens avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

Organisation des Nations Unies, Centre du commerce international, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Banque mondiale et Organisation mondiale du commerce.

##### Liens avec des ONG/appartenance à des ONG

Agence multilatérale de garantie des investissements, Service-conseil pour l'investissement étranger, Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement.

##### Adresse du siège

7, route de Drize  
1211 Genève (Suisse)

##### Adresse postale:

B.P. 182  
CH-1239 Collex-Genève (Suisse)  
Télécopie: +34-937-41-00-43  
Adresse électronique: [info@femoza.com](mailto:info@femoza.com)  
Site Web: [www.free-zones.org](http://www.free-zones.org)

Président: M. Juan Torrents  
Tél.: +34-937-963-692

Vice-Président: M. Peter F. Ryan  
Tél.: +44-1622-817-644

Relations avec le système des Nations Unies  
M. Francesc J. Vendrell  
Tél.: +33-450-42-71-19